

Rédaction

22, rue Monge - 75005 Paris
tél : 01 43 19 58 22

François Baratin

Rédacteur en chef

Dominique Blanc

Secrétaire général
du comité de rédaction
de Responsabilité & Environnement

Danièle Barbier

Secrétaire générale de la rédaction
des Annales des Mines

Marcel Charbonnier

Assistant de la rédaction

Béatrice Bellanger

Secrétaire

Membres du Comité de Rédaction

Paul-Henri Bourrelier

Club Environnement

Gustave Defrance

Conseil général des Mines

Dominique Dron

Cellule Prospective,
Ministère de l'Aménagement du
Territoire et de l'Environnement

Bettina Laville

Conseiller pour l'aménagement
du territoire et l'environnement
au cabinet du Premier Ministre

Michel Turpin

Président du Comité d'Orientation

Membres du Comité d'Orientation

Jacqueline Aloisi de Lardere

Directrice, PNUÉ

Christian P. Averous

Chef de la division Environnement, OCDE

Dominique Bernard

Président de l'AFITE

René-François Bizet

Usinor Sacilor

Claude Delpoux

Directeur des Affaires publiques
Fédération française des sociétés
d'assurances

Jean-Jacques Duby

Directeur de l'École supérieure
d'électricité

Bernard Festy

Faculté des Sciences pharmaceutiques
et biologiques, Université Paris V

Christian Huglo

SCP d'avocats

Vincent Jacques le Seigneur

Conseiller technique au cabinet
du ministre de l'Aménagement
du Territoire et de l'Environnement

Patrick Legrand

Directeur de la mission Environnement
Société de l'INRA

Caroline London

Avocate. Présidente de l'Institut
pour une politique européenne
de l'environnement

Laurent Mermet

Professeur ENGREF

Jean-François Raffoux

Directeur scientifique INERIS

Philippe Saint-Raymond

Secrétariat d'Etat à l'Industrie
Directeur adjoint de la Sûreté
des installations nucléaires

Jacques Vernier

Conseil général des Mines

Philippe Vesseron

Ministère de l'Aménagement
du Territoire et de l'Environnement
Directeur de la prévention,
des pollutions et des risques

EDITORIAL

Ce premier numéro de l'année 2000 nous permet d'évoquer l'actualité riche en événements de la fin de l'année 1999 en France : les inondations dramatiques de la mi-novembre dans le sud du pays ; le naufrage du pétrolier Erika le 12 décembre, laissant échapper plus de dix mille tonnes d'un produit lourd et visqueux qui a souillé plus de 400 km de côtes bretonnes et vendéennes ; les deux tempêtes des 26 et 27 décembre qui ont fait près de cent morts et d'importants dégâts dans tout le pays ; enfin le bug de l'an 2000 qui, comme la fin du monde de l'an 1000, n'a pas eu lieu.

Comme le développe P.H. Bourrelier, dans ce numéro, sur le cas des inondations du mois de novembre, ces événements posent le problème de l'alerte (dans quel délai est-il techniquement possible de la donner et à qui ?), celui des mesures à prendre avant le phénomène afin d'en réduire les effets, enfin celui des leçons à en tirer pour prévenir des catastrophes similaires ultérieures.

Techniquement, Météo France est capable de prévenir des intempéries avec des messages tels que : « les conditions sont réunies pour que, dans les 48 prochaines heures, tel événement se produise dans telle région ; nous vous tiendrons informés de la confirmation éventuelle de ce risque ». Malheureusement, de tels messages passent inaperçus ou risquent d'être interprétés par : « Météo France annonce telle catastrophe ce soir à tel endroit » et les risques qu'une telle alerte se révèle fausse sont alors importants. Or les responsables publics souhaitent éviter la diffusion de fausses alertes car, comme dans la fable du berger et du loup, elles peuvent conduire à aggraver significativement les conséquences d'une catastrophe ultérieure. Le problème est réel : le bug de l'an 2000 en est une caricature. L'alerte a été donnée plusieurs années à l'avance par les plus hautes autorités politiques des pays développés ; des milliards de dollars ont été consacrés à le prévenir. Mais au 1^{er} janvier 2000, après une nuit tranquille, la réaction dominante n'a pas été de se louer que les mesures prises aient permis d'éviter les catastrophes annoncées, mais bien de s'interroger sur la réalité du risque et sur le coût des mesures de prévention. Devant une menace, les autorités s'accordent pour ne rien annoncer jusqu'à ce que des données précises puissent être annoncées sans risque

d'erreur. Mais quand la catastrophe est certaine, elle est souvent déjà là et il est trop tard pour en prévenir les dommages.

La diligence, le dévouement et la grande efficacité des équipes d'EdF et de France Télécom pour rétablir les réseaux ont attiré une sympathie générale. Et la solidarité de nos voisins européens était fort bienvenue. En revanche, le manque de réaction des responsables impliqués, de près ou de loin, dans les conséquences du naufrage de l'Erika a canalisé contre eux l'exaspération du pays. Il est apparu clairement que leur préoccupation n'était pas d'éviter les dommages mais de se placer le mieux possible dans les négociations à venir sur la charge des indemnités à verser. Quant aux victimes, on leur dit : « soyez raisonnables ; cessez de vous plaindre ; évaluez votre préjudice et négocions ! ». Cette logique, où tout dommage se résume à son coût et se compense par une indemnisation, est apparue archaïque : les Français ont clairement affirmé leur révolte. Nous sommes entrés dans l'ère de la précaution : dans les décisions à prendre, ce type de risque ne doit plus se limiter à une analyse en termes de coût ; il doit, dans toute la mesure du possible, être éliminé.

Dans cette situation, le rôle de l'Etat doit-il évoluer et comment ? Des hauts fonctionnaires y réfléchissent. Pour la première fois, les comptes-rendus d'un séminaire de l'Amicale du Corps des Mines sont publiés ; les Annales des Mines se devaient d'assurer cette publication. Des groupes de travail informels dégagent un certain nombre de préoccupations et d'idées fondées sur une longue expérience administrative. C'est une première étape : il faut poursuivre la réflexion, approfondir des cas et étayer des raisonnements. Mais d'ores et déjà, cette publication permet de multiplier les regards extérieurs, ce qui constitue un gage de progrès.

Ce numéro donne enfin l'occasion, à toute l'équipe de rédaction, de souhaiter, à vous lecteurs de Responsabilité & Environnement, une bonne et heureuse année 2000. Qu'en cette dernière année du XX^e siècle et du II^e millénaire (sic !), les Annales des Mines vous apportent de nombreux articles stimulants et agréables à lire.

François Baratin

Editorial

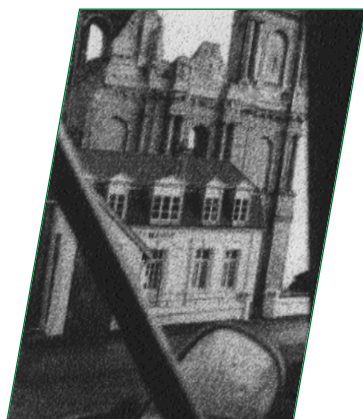
Opinion

5 Quelle éthique pour la gestion des déchets radioactifs à vie longue ?
Pierre Strohl

25 Enjeux des négociations internationales sur la limitation des émissions de gaz à effet de serre
Corinne Lepage

Informations-actualités

28 L'institut de veille sanitaire. Son rôle dans le domaine de la santé environnementale
Michel Jouan



39 A propos des inondations de novembre 1999
Paul-Henri Bourrelier

LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DANS LES RÉGIONS

Le risque industriel en Rhône-Alpes

42 La maîtrise du risque industriel s'oppose-t-elle à la gestion urbaine ou en est-elle partie intégrante ?
Michel Couëtoux

47 Une gestion spatiale du risque industriel
Gérard Rohart

52 L'industrie chimique et le risque technologique majeur
François Virely

M A I R E



55 Le Spiral, une démarche partenariale et originale
Claude Pillonel

58 Risques technologiques majeurs : le droit à l'information des populations
Michel Reppelin

ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS RÉGALIENNES DE LA PUISSANCE PUBLIQUE : CONTRÔLE ET RÉGULATION

63 Introduction
*Gustave DeFrance,
André-Claude Lacoste*

65 Notes sur les réunions des groupes de travail
Pierre-Marie Abadie, Jérémie Averous, Bruno Bensasson, Didier Champion, Philippe Merle, Laurent Moché, Vincent Pertuis, Olivier Peyrat, Jacques Ibert

Événements

98 Manifestations

100 Résumés étrangers



Table des annonceurs

✓ Annales des Mines : 2^e, 3^e et 4^e de couverture ; page 62.

Photos du sommaire

✓ **page 2** : Investit parfois abusivement de responsabilités qui ne sont pas de son ressort, le maire est pleinement dans son rôle et sa mission quand il s'agit d'informer ses concitoyens en matière de risque technologique majeur (*Bruno Réquillart - Ministère de la Culture - France*).
✓ **page 3 : Haut** : En matière économique, le pouvoir réel de régulation détenu par les Etats membres de l'Union européenne est de plus en plus limité, même si cela n'est pas ouvertement affiché. Du même coup, on devrait observer un transfert des missions de régulation vers les instances communautaires, voire mondiales (*Photo René-Jacques - Ministère de la Culture-France*). **Bas** : La compétence de l'Etat repose sur celle de ses fonctionnaires qui doivent savoir s'entourer de la compétence d'experts ou de collèges d'experts notamment dans des domaines où la certitude scientifique n'existe pas. (*Photo Daniel Boudinet - Ministère de la Culture-France*)

Photo de couverture

✓ Le Panthéon, 1985 (*Daniel Boudinet - Ministère de la Culture - France*).

Abonnements et ventes

Editions ESKA
12, rue du Quatre-Septembre,
75002 Paris

Serge Kebabitchieff

Directeur de la publication
Tél. : 01 42 86 56 00 - Fax : 01 42 60 45 35
Tarifs : voir bulletin encart vert
(entre les pages 49 et 50)

Conception

Tribord Amure - Anne de Muizon
Tél. : 03 44 57 98 88

Publicité

J.-C. Michalon - ECC
44-46, boulevard G. Clemenceau
78200 Mantes-la-Jolie
Tél. : 01 30 33 93 57 - Fax : 01 30 33 93 58

Vente au numéro par correspondance et disponible dans les librairies suivantes : Offilib - PARIS ; Presses Universitaires de France - PARIS ; Guillaume - ROUEN ; Petit - LIMOGES ; Marque-page - LE CREUSOT ; Privat, Rive-gauche - PERPIGNAN ; Transparence Ginestet - ALBI ; Forum - RENNES ; Mollat, Italique - BORDEAUX.